BRUNO STUDER

LES DÉPUTÉS RENAISSANCE

ASSEMBLÉE NATIONALE

VOTRE DÉPUTÉ

la lettre

N° 18

JUIN 2023

Chère Madame, Cher Monsieur,

Je suis heureux de pouvoir une nouvelle fois m'adresser à vous afin de vous rendre compte de l'exercice du mandat que vous m'avez confié et de vous inviter aux habituelles réunions d'échanges du mois de juin.

Ces derniers mois ont bien entendu été largement dédiés à la discussion des textes de loi sur les retraites, sur les énergies renouvelables et nucléaires, sur la régulation de l'internet. Ce sont autant de sujets sur lesquels nous pourrons revenir ensemble lors de ces échanges que nous apprécions toutes et tous.

Engagé sur la question de la protection des enfants sur internet depuis 2017, j'ai poursuivi mes travaux dans ce domaine avec une troisième proposition de loi, cette fois consacrée à la protection du droit à l'image des enfants sur internet, j'y reviens en page 2.

Membre de la commission de la Défense et des Forces armées, au moment où je vous écris, nous débutons l'examen de la loi de programmation militaire pour la période 2024-2030. Les menaces extérieures, le renforcement de notre souveraineté et de notre indépendance nous obligent à poursuivre l'effort entamé en 2018 pour remettre nos militaires dans les meilleures conditions possibles afin qu'ils soient en mesure de nous protéger tout en soutenant nos alliés. Vous trouverez ainsi en page 3 quelques informations que nous pourrons approfondir lors de nos échanges à venir (page 4).

Bruno Studer

NB : suite à ma décision de ne plus utiliser les réseaux sociaux Twitter et Facebook, vous trouverez désormais toutes mes actualités sur mon site brunostuder.fr

Protéger le droit à l'image des enfants
page 2

Loi de programmation militaire
page 3

Calendrier des réunions publiques
page 4

DANS L'HÉMICYCLE

Protéger le droit à l'image des enfants

Le lundi 6 mars dernier, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité en première lecture la proposition de loi visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants. Cette loi modifie le code civil et vise à moderniser l'exercice du droit à l'image des enfants, en reconnaissant leur autonomie en tant que sujets de droit dans le cadre de l'autorité parentale.

La proposition de loi Droit à l'image des enfants, dont je suis l'auteur, poursuit le travail que j'avais déjà engagé pour renforcer la protection de l'enfance sur internet, à travers notamment la loi n° 2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne, et la loi n° 2022-300 du 2 mars 2022 visant à renforcer le contrôle parental sur les moyens d'accès à internet.

La diffusion de photographies de famille sur les réseaux sociaux, également connue sous le terme de "*sharenting*", s'accompagne de risques accrus de détournement, tels que l'usurpation d'identité en ligne, le chantage, le cyberharcèlement, le kidnapping numérique ou encore la pédopornographie.

Bien que les parents ne soient généralement pas mal intentionnés, il est essentiel qu'ils soient mieux informés et responsabilisés quant à cette dimension nouvelle de l'exercice de l'autorité parentale.

Cette proposition de loi s'adresse également aux enfants, qui trop souvent n'ont pas conscience de leurs droits et pensent parfois que leurs parents disposent d'un droit absolu sur leur image.

Le vote de cette proposition à l'unanimité atteste, enfin, de la volonté du législateur d'apporter une réponse rapide à ce sujet.

Le texte continue sa navette parlementaire. Après son examen au Sénat, il devrait être à nouveau débattu à l'Assemblée nationale en seconde lecture.

Lien vers le dossier législatif
https://assnat.fr/OsE5mL

LA PRESSE EN PARLE

POLITICO

"France aims to protect kids from parents oversharing pics online"

La France veut protéger les enfants contre les parents qui partagent trop leurs photos en ligne

LA CROIX

"Après la responsabilité des réseaux sociaux, celle des parents et des professionnels : les députés ont adopté lundi 6 mars des mesures pour protéger l'intimité des enfants dans l'univers numérique"

Libération

"Réseaux sociaux : l'Assemblée introduit la notion de respect de la « vie privée » de l'enfant"

Protéger les enfants dans l'espace numérique

- ***Lutter contre les arnaques et les dérives des influenceurs***

Le développement des réseaux sociaux a permis à tous de devenir créateurs de contenus, de développer des communautés et de tirer des revenus des contenus publiés, mais l'absence de réglementation a entraîné l'émergence de pratiques peu scrupuleuses.

Pour y remédier, une proposition de loi transpartisane a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale pour réglementer l'activité des influenceurs et mieux protéger les consommateurs. La loi interdit notamment la promotion d'actes médicaux et de produits financiers.

J'y ai également introduit une disposition qui renforce la protection des enfants influenceurs.

- ***Prévenir l'exposition excessive des enfants aux écrans***

Les enfants de moins de deux ans passent en moyenne plus de trois heures par jour devant les écrans, ce qui comporte des risques pour leur santé et leur développement.

Pour y remédier, une proposition de loi a été adoptée dans le but de protéger les enfants contre les dangers d'une utilisation excessive des écrans, en renforçant l'information et la sensibilisation des parents et des professionnels de la petite enfance, en créant un observatoire national et en interdisant la publicité pour les produits destinés aux enfants de moins de 3 ans.

EN COMMISSION

Loi de programmation militaire : des moyens à la hauteur des enjeux

Le 9 mai, l'Assemblée nationale a entamé l'examen en commission de la Défense nationale et des Forces armées du projet de loi de programmation militaire (LPM) pour la période 2024-2030. Ce texte entend redonner les moyens à nos forces armées d'assurer l'indépendance de la Nation, de garantir ses moyens d'action pour préserver nos intérêts et la souveraineté de nos partenaires et alliés.

Avec 413 milliards d'euros de dépenses militaires prévues pour les sept prochaines années et avec l'objectif de porter l'effort de défense à 2 % de la richesse nationale à partir de 2025, ce projet de loi entend permettre à la France de se maintenir parmi les premières puissances du monde tout en faisant face aux nouvelles menaces qui pèsent sur elle.

Outre les nouveaux espaces de conflictualités, qui émergent notamment en relation avec la révolution numérique, le projet de loi tient compte du retour de la guerre de haute intensité en Europe, c'est-à-dire une confrontation qui exige la sollicitation maximale de la puissance de combat disponible, et des retours d'expérience de nos théâtres d'opérations.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue un glissement stratégique, qui accélère certaines tendances déjà observées tout en en faisant émerger de nouvelles. L'une des caractéristiques de ce conflit est la menace d'escalade nucléaire par un État dit "doté".

La guerre conduite par la Russie se caractérise également par le retour d'une stratégie associant des actions hybrides (manipulation de l'opinion publique par de fausses informations, attaques cyber non revendiquées...) et des opérations de haute intensité.

Prenant acte de ces nombreuses menaces, la LPM permettra de :

→ Maintenir la crédibilité de notre dissuasion ;

→ Renforcer la résilience sur le territoire national et l'affirmation de notre souveraineté ;

→ Anticiper un conflit de haute intensité et un engagement majeur en veillant à renforcer notre réactivité et notre capacité à soutenir un effort dans la durée ;

→ Défendre les nouveaux lieux de conflictualités que sont l'espace et le cyberespace ;

→ Repenser et diversifier les partenariats stratégiques pour renforcer nos capacités d'influence, de prévention et d'intervention au-delà de nos frontières.

Principales évolutions dans l'équipements de nos forces armées à l'horizon 2035

+4 sous-marins nucléaires d'attaque (6)

+240 blindés médians "Jaguar" (300)

Construction d'un porte-avions nouvelle génération (1)

+51 canons "Caesar" (109)

+12 systèmes de drones tactiques (17)

(Parc horizon 2035)

RÉUNIONS D'ÉCHANGES

Comme nous en avons l'habitude, j'aurai le plaisir de vous retrouver en ce mois de juin à l'occasion de nos réunions publiques. Les sujets d'actualité sont nombreux, n'hésitez pas à venir prendre part aux échanges et partager le verre de l'amitié.

SOUFFELWEYERSHEIM
Lundi 5 juin à 19h30
École maternelle les Coquelicots
18 allée des Peupliers

REICHSTETT
Mardi 6 juin à 19h30
Salle des Fêtes
Place du Gymnase

SCHILTIGHEIM
Mercredi 7 juin à 19h30
Maison des Sociétés
Rue de la Patrie

ROBERTSAU / WACKEN
Vendredi 9 juin à 19h30
Foyer Mélanie
4 rue Mélanie

CRONENBOURG
Lundi 19 juin à 19h30
Centre socio-culturel
56 rue du Rieth

HŒNHEIM
Vendredi 23 juin à 19h30
Salle des Fêtes
16 rue des Vosges

BISCHHEIM
Lundi 26 juin à 19h30
Club-house FC Soleil
11 Rue André-Marie Ampère

Crédits photos : images p.3 : Flaticon.com / photo p.2 : Freepik.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

Bruno Studer
VOTRE DÉPUTÉ

Hélène Hollederer
SUPPLÉANTE

14 rue du Brochet
67300 Schiltigheim

Tél. 03 88 04 20 73

contact@brunostuder.fr

www.brunostuder.fr